



LE MOT DU CHEF DE PROJET



Chers riverains,

Depuis maintenant deux ans, nous étudions l'opportunité d'implanter des éoliennes sur la commune de Foissy-sur-Vanne. Convaincus que la collaboration et la co-construction sont essentielles, notre volonté est de vous associer autant que possible à cette démarche. Pour ce faire, vous serez informés et consultés tout au long du projet, par des lettres d'information et différents événements de concertation.

Au cours de l'année 2019, les études environnementale, paysagère et acoustique ont été lancées. En parallèle, un mât de mesure des vents a été installé sur la zone de projet. Nous revenons donc vers vous avec les dernières actualités, les premiers résultats d'études et les étapes à venir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Thomas Leblanc, chef de projet éolien

L'actualité du projet: les études sont lancées!

Les études de faisabilité permettent d'apprécier la conformité du projet avec la réglementation en vigueur et d'évaluer les contraintes techniques du projet. Elles sont réalisées par des bureaux d'étude indépendants et spécialisés, et font partie intégrante du **dossier de demande d'autorisation environnementale**. Ce dernier est étudié par les services de l'État puis soumis à enquête publique afin que le Préfet prenne la décision d'autoriser (ou non) le projet.

Elles nous permettent également de proposer une trame d'implantation adaptée aux spécificités du territoire, en ajustant le nombre et l'emplacement des éoliennes en fonction des enjeux identifiés.



ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

L'étude environnementale est réalisée durant un cycle biologique complet (1 an). Elle repose sur des sorties régulières sur le terrain pour observer les espèces présentes, de jour comme de nuit. La faune (avifaune, chiroptères, amphibiens, mammifères, reptiles, insectes) et la flore locales sont prises en considération.

Bureau d'étude : Envol Environnement

Calendrier : Février 2019 –
Février 2020



ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère s'appuie sur un diagnostic complet (relief, géologie, monuments et sites emblématiques, etc) pour évaluer la sensibilité du territoire.

Ensuite, des photomontages sont réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis plusieurs dizaines de points de vue. Ils permettent d'apprécier l'insertion paysagère du parc, et ainsi d'ajuster l'implantation.

Bureau d'étude : Jacquel & Chatillon

Calendrier : Automne 2019 –
Printemps 2020



ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique repose sur une série de mesures du bruit résiduel au niveau des habitations les plus proches. Par la suite, la contribution sonore du parc est ajoutée, pour modéliser le bruit ambiant. Si dans certaines conditions (vitesse, direction du vent...), l'émergence sonore du parc dépasse le seuil légal, un plan de bridage est mis en place.

À la construction du parc, une nouvelle campagne de mesures est réalisée pour vérifier la conformité des études.

Bureau d'étude : Sixense

Calendrier : Lancée en septembre 2019

LE POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS

Etude environnementale: un rapport à mi-parcours

L'étude faune-flore a été lancée en février 2019, pour une durée d'un an minimum. Elle consiste en une recherche bibliographique approfondie sur la zone d'étude, puis de sorties d'observation sur le terrain. Les espèces les plus sensibles à l'éolien sont principalement l'avifaune (notamment certains rapaces) et les chiroptères (chauves-souris). Les résultats intermédiaires nous sont parvenus récemment, et indiquent des enjeux modérés sur la zone.



Grue cendrée



Busard Saint-Martin



Pic mar



Pipistrelle commune

Au niveau ornithologique, trois espèces à enjeux ont été identifiées: la Grue cendrée, le Busard Saint-Martin, et le Pic mar ; vous avez peut-être eu l'occasion d'en observer vous-même aux alentours.

La Grue cendrée, observée sur le terrain, est un oiseau migrateur qui survole la zone, à des hauteurs de vol importantes (entre 180 et 1500m). Le Pic mar est un oiseau sédentaire qui fréquente les bosquets feuillus à l'ouest de la plaine. Quant au Busard-ête, un seul individu femelle a été observé sur la zone jusqu'à présent.

Enfin, une étude spécifique a été réalisée sur le Milan royal, rapace particulièrement sensible à l'éolien. Néanmoins, l'aire d'étude rapprochée (10km autour de la zone de projet) ne recense aucun site potentiel de nidification ou de reproduction de l'espèce.

L'activité des chiroptères observés jusqu'à présent est relativement faible en plaine, l'espèce la plus recensée étant la Pipistrelle commune. Le Murin de Bechstein est une espèce à patrimonialité forte mais faiblement présente sur la zone.

Afin de minimiser les impacts sur les chiroptères, une distance d'éloignement sera respectée par rapport aux lisières des bois et haies, qui sont les terrains de chasse privilégiés des chauves-souris.

Etude acoustique: 4 semaines de données enregistrées

Quatre points d'écoute (sonomètres) ont été installés début septembre tout autour de la zone de projet, afin de mesurer le bruit résiduel (bruit à l'état initial) sur une durée d'un mois. Ces mesures permettent de caractériser et d'analyser le bruit en fonction du vent (vitesse et direction), ainsi que de la période dans la journée (jour/nuit/soirée). Elles ont été analysées en octobre.

Emergence = **bruit ambiant** – **bruit résiduel** : état futur - état initial
Augmentation des niveaux de bruit induite par le projet

Bruit ambiant : bruit à l'état futur / parc en fonctionnement

Bruit résiduel : bruit à l'état initial / parc à l'arrêt

À partir des données dont nous disposons sur nos éoliennes et de l'implantation qui sera déterminée début 2020, il sera possible de modéliser précisément la contribution sonore du futur parc. En cas de dépassement de la réglementation (émergence autorisée), il serait alors nécessaire d'adapter le fonctionnement des éoliennes (arrêt, bridage, etc.) afin qu'elles ne gênent pas le voisinage.

ZOOM SUR... LES SERRATIONS



Inspirées par la forme des ailes des rapaces, les serrations sont un dispositif technologique équipant les pales d'éolienne. Ces dents de scie fixées sur le bord fuyant des pales adoucissent leur pénétration dans l'air et réduisent notablement les turbulences et la puissance sonore.

LE POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS

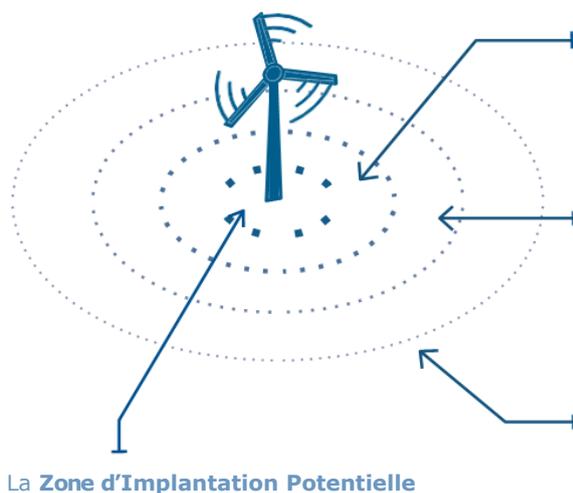
FOCUS SUR L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère identifie les paysages et les éléments bâtis à préserver. Cet exercice de repérage permet de concevoir une trame d'implantation « de moindre impact paysager ». L'implantation des éoliennes se doit d'éviter, de perturber des séquences paysagères ou de s'insérer en perspective de bâtiments remarquables.

En ce sens, le travail du bureau d'études consiste à :

1. Repérer les figures marquantes de chaque strate paysagère
2. Réaliser un inventaire des éléments naturels et bâtis remarquables
3. Evaluer les impacts visuels des variantes étudiées, particulièrement celle retenue
4. Proposer des mesures « éviter, réduire, compenser »

Les paysagistes étudient quatre périmètres :



L'aire d'étude immédiate est de 5 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Le paysagiste étudie des éléments concernés directement et indirectement par les travaux de construction et par les aménagements connexes.

L'aire d'étude rapprochée est de 5 à 10 km : sur ce périmètre l'étude consiste à décrire les structures paysagères en présence. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes.

L'aire d'étude éloignée rayonnant de 10 à 20km autour de la ZIP permet de situer la zone de projet dans son environnement au sens large.

Quant au recensement des bâtis et sites remarquables, l'étude paysagère s'appuie d'abord sur les classements en vigueur. Dans le cas présent, dans **l'aire d'étude éloignée**, nous recensons 87 bâtiments classés Monuments Historiques, parmi lesquels 2 sites classés et 2 sites inscrits au patrimoine.

Les contraintes aéronautiques

Une éolienne est une construction en hauteur qui, par sa nature, peut perturber la circulation aérienne. Ainsi, tout projet éolien fait systématiquement l'objet d'une demande de servitudes aéronautiques aux deux organismes concernés : l'aviation civile et militaire. Ces servitudes conditionnent la faisabilité du parc éolien à l'étude.

Dans le cadre de notre projet, la zone d'implantation potentielle se situe dans deux espaces aériens utilisés par l'armée : un SETBA (Secteur d'Entraînement Très Basse Altitude) et une zone de coordination du radar militaire de Prunay-Belleville. Ces deux contraintes nous limitent en terme d'implantation. En particulier, le parc devra être placé relativement proche des éoliennes de Molinons, et dans le masque de celles-ci vis-à-vis du radar.



LA SUITE DU PROJET



Les mesures compensatoires et d'accompagnement

En 2020, lors des événements relatifs au projet, nous travaillerons ensemble sur les mesures compensatoires et d'accompagnement, afin de bénéficier de votre expertise dans l'élaboration de ce pan du projet.

La doctrine « éviter, réduire, compenser »

Le Code de l'environnement prévoit que le maître d'ouvrage du projet, ici Nordex France, mette en place des mesures pour limiter, réduire et/ou compenser les effets sur l'environnement de son projet.

Objectif : éviter, réduire ou compenser les impacts du projet.

Les mesures d'accompagnement

Nordex France définit, avec la collectivité et ses habitants, des projets d'accompagnement du parc éolien sur le territoire. Ces mesures sont en lien avec l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, etc.

Objectif : intégrer le projet éolien aux projets du territoire et de ses habitants.

Exemples de mesures



Amélioration du cadre de vie

Aménagement ou entretien d'un sentier de randonnée avec un itinéraire pédagogique autour de la biodiversité et du parc éolien

Enfouissement de réseaux électriques ou téléphoniques aériens



Économies d'énergie

Installation de luminaires publics basse consommation

Isolation thermique et phonique de l'habitat des riverains du parc

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et/ou les logements



Aménagements paysagers

Plantation de haies dans les habitations les plus proches pour réduire l'impact paysager

Réaménagement de la place du village



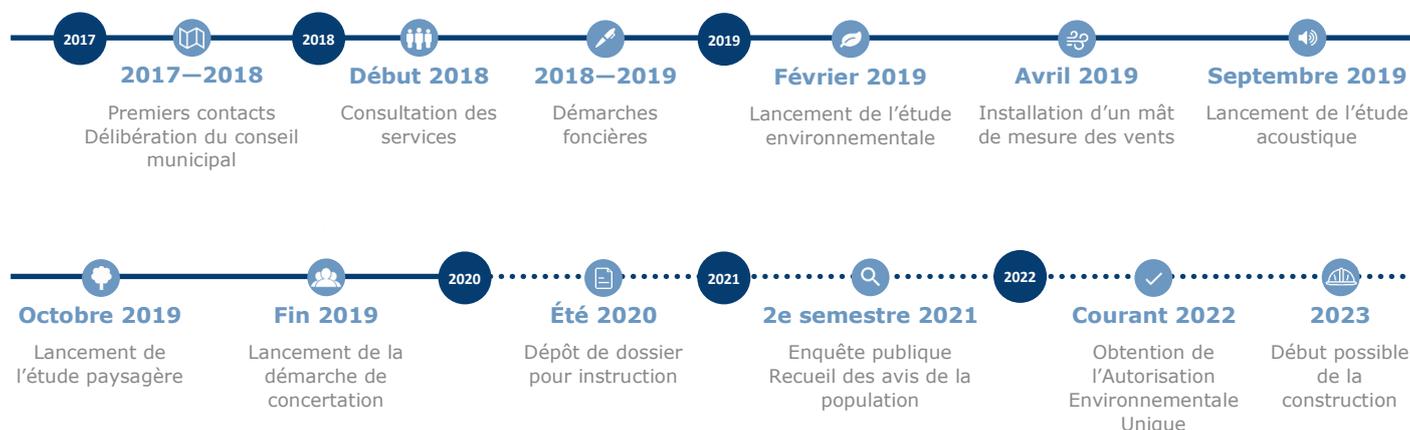
Préservation de la biodiversité

Bourse aux arbres fruitiers pour les riverains

Création de cultures environnementales (jachères)

Création de gîtes pour les chiroptères

Le calendrier prévisionnel du projet



CONTACT

Thomas Leblanc, Chef de projet éolien
tleblanc@nordex-online.com — 06 43 05 34 38

Nordex France

194, Avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS